



PRESCRIPTION
D'UN TRAITEMENT DIETETIQUE
Pour les jeunes de souffrant de surpoids ou d'obésité
(Selon l'AR des diététiciens du 19/02/1997)

Depuis le 1 avril 2020, l'INAMI rembourse désormais un traitement, suivi chez un(e) diététicien(ne), pour les jeunes (de 6 à 17 ans) souffrant de surpoids ou d'obésité qui comprend :

- 1 première séance de 60min.
- 5 prestations maximum de 30min la première année (qui commence à la date de la 1^{ère} séance).
- 4 prestations maximum de 30min la deuxième année (qui commence 1 an après la date de la 1^{ère} séance).

Nom : Prénom :

Age :

Date de naissance :/...../.....

Informations importantes en lien avec le surpoids ou l'obésité

- Poids :kg Taille :cm IMC :Kg/m² Percentile :
- Evolution du poids et de la taille (courbe de croissance à annexer si possible) :
.....
- Age du rebond d'adiposité :
- Médicaments :
.....
.....
- Comorbidités :
.....
.....
- Facteurs de risques :
.....
.....
- Interventions :
.....
.....

Date et cachet du médecin prescripteur :

Trouvez un diététicien sur :
www.lesdieteticiens.be
(Union Professionnelle des Diététiciens de langue française)

www.cede-nutrition.org
(Club Européen des Diététiciennes de l'enfance)

